

Le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (2010-2015)

Le Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe est un outil stratégique du Ministère en charge de l'Ecologie. Il dresse un état des lieux des problématiques auxquelles l'espèce doit faire face et du travail déjà réalisé, puis élabore une stratégie de conservation présentée sous forme de fiches actions réparties dans trois catégories : l'étude, la protection et la communication.

Présente initialement dans toute la France (sauf en Corse), la Loutre d'Europe a fortement régressé en raison de la chasse et du piégeage, et des atteintes portées à son milieu de vie. Sa destruction est interdite depuis 1972 et la Loutre est devenue espèce protégée en 1981. Elle est actuellement en phase de recolonisation. Cependant, ce retour est lent, notamment en raison du faible taux de reproduction de l'espèce et des nouvelles menaces auxquelles elle doit faire face, principalement les collisions avec des véhicules. Par ailleurs, les loutres capturent parfois des poissons d'élevage ce qui peut entraîner des problèmes de cohabitation avec la pisciculture.

Les principaux enjeux du Plan National d'Actions pour la Loutre sont :

- la consolidation du réseau d'acteurs français et le développement des coopérations pour un meilleur suivi et une meilleure protection de la Loutre
- la meilleure diffusion de la connaissance sur l'espèce et sur les problématiques liées à sa conservation
- la mise en œuvre d'actions de conservation dont les buts principaux seront de :
 - réduire la mortalité d'origine anthropique
 - protéger et restaurer l'habitat de la Loutre
 - améliorer la disponibilité des ressources alimentaires dans le milieu naturel
- l'amélioration des conditions de cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture

L'objectif à long terme est le maintien des populations existantes et le retour de la Loutre sur son ancienne aire de répartition, cela dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines.

Le PNA Loutre a été rédigé en 2009 et est mis en œuvre de 2010 à 2015. La rédaction, puis l'animation du plan ont été confiées à la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM). Le pilotage administratif est assuré par la DREAL du Limousin.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du plan www.sfepm.org/planloutre.htm ; le PNA, la brochure sur le plan, des comptes-rendus de réunions, des documents divers, ainsi que *l'Echo du PNA*, le bulletin de liaison du plan, y sont téléchargeables. Vous pouvez également rejoindre la liste de discussion sur la loutre ouverte à tous.

Rachel KUHN (SFPEM, animatrice du PNA Loutre)